COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11/06/2024

PAIEMENT ANTICIPÉ EXCEPTIONNEL DES PENSIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE, RENTES DES FONDS DE SOLIDARITÉ & AIDES À L'OCCASION DE AID AL ADHA DE L'ANNÉE 2024

La Caisse de Dépôt et de Gestion, à travers sa Branche Épargne - Prévoyance, en charge de la gestion de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), informe ses bénéficiaires qu'à l'occasion de Aïd AL ADHA, le paiement des pensions des Régimes de Retraite, des Rentes des Fonds de Solidarité et des Aides afférentes à **l'échéance de juillet 2024 sera effectué de manière anticipée et ce, à partir du 12 Juin 2024**.

À PROPOS DE LA BRANCHE ÉPARGNE - PRÉVOYANCE DE LA CDG

La Branche Épargne - Prévoyance de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) incarne la vocation de tiers de confiance de la CDG, conformément à ses textes organiques et règlementaires ainsi que ceux des organismes gérés : la CNRA et le RCAR.

La Branche Épargne - Prévoyance assure les missions de la Caisse de Dépôt et de Gestion pour ce qui concerne sa compétence en matière de Mobilisation de l'Épargne, Prévoyance & Retraite et Assurance ; en tant qu' « Assembleur », « Structureur » et « Apporteur de solutions utiles » aux pouvoirs publics, aux déposants, aux partenaires et au citoyen, et ce dans le cadre des orientations stratégiques de la Caisse de Dépôt et de Gestion et de ses organismes gérés.

CDG

قطاع الادخار والاحتياط
ⵓⵙⵙⵓⵍ ⵓⵏⵓⵔⵓⵙ _ ⵓⵖⵉⵓⵏ
BRANCHE ÉPARGNE - PRÉVOYANCE